



## **AUGMENTATION INDIVIDUELLE : le compte n'est pas bon !**

### **DOIS-JE FAIRE UNE RESI ?**

*Un syndicat, ça sert aussi à fournir des informations aux salariés !*

#### **RESI : Ré Examen de Situation Individuelle**

Cette année encore vous n'avez pas obtenu les MSI (Mesures Salariales Individuelles) que vous espérez, que vous méritez...

Cette année encore vous êtes l'un(e) des nombreux salariés dont le coefficient n'a pas évolué depuis plusieurs années...

Cette année toujours, vous nourrissez l'espoir que votre situation évoluera, que votre travail sera reconnu par votre hiérarchie, par l'entreprise pour laquelle vous travaillez depuis tant d'années.

Et bien cette année, faites une demande de RESI, faites ENCORE une demande de RESI, ne lâchez rien, on continue le combat à vos côtés. Même si le SICTAME sait que les RESI sont aussi sources de déceptions...

Quand on parle d'évènement individuel ce sont les augmentations individuelles (AI). Et non pas **les augmentations générales, les bonus, dons d'actions qui en sont exclus.**

Il n'est pas normal qu'avec des bénéfices records, les MSI soient aussi limitées ! Qu'en sera-t-il lorsque les résultats ne seront plus aussi bons, ce sera encore moins ?

Il est temps de réparer les injustices subies depuis de nombreuses années ? La direction sera-t-elle encore et toujours aux abonnés absents ?

#### **Pour les OETAM :**

**Le temps moyen dans un coefficient est de plus de 6 ans pour un OETAM**

Il n'est pas normal que l'avancement ne se fasse qu'à l'ancienneté, cela démotive les salariés.

- **Si vous êtes échelon A** : (coeff CCNIP 215, 250, 290)

Si vous n'avez pas changé de coefficient depuis plus de 3 ans (depuis le 1/1/2021) : vous êtes en droit de faire une demande de RESI.

- **Si vous êtes échelon B** : (coeff CCNIP 230, 270, 310)

Si vous n'avez pas reçu d'augmentations individuelles depuis le 1/1/2021 (pour les OETAM) et si vous n'avez pas changé de coefficient depuis plus de 5 ans (depuis le 1/1/2019) : vous êtes en droit de faire une demande de RESI.

**Pour les Ingénieurs et cadres :**

Si vous n'avez pas changé de coefficient depuis plus de 5 ans (depuis le 1/1/2019) : vous êtes en droit de faire une demande de RESI

**Et même en expatriation n'hésitez pas à soumettre une RESI**

Vous trouverez toutes les informations ci-dessous :

Salarié(e)s SSC : (Holding-EP-TGS-TS-GRP-OneTech- RC) cette année qu'un seul formulaire pour tous.

<https://wat.totalenergies.com/fr-fr/rh-et-moi-ssc/reexamen-de-situation-individuelle-resi-2024>

**Pour toutes les Branches sauf le RC**

**Vous avez jusqu'au 14 Juin 2024 pour envoyer votre demande à votre TD  
(Talent Développer, nom disponible dans HR4U).**

**Pour la Branche RC**

**Vous avez jusqu'au 14 Juin 2024 pour envoyer votre demande au Responsable relations sociales/Administration du personnel.**

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour vous aider dans cette démarche.

Avec #Urgent RESI à [holding-amont.sictame-unesa-ues@totalenergies.com](mailto:holding-amont.sictame-unesa-ues@totalenergies.com)

Cacher ses droits aux salariés est le meilleur moyen pour qu'ils ne les réclament pas !

**LE SICTAME UNSA EST LÀ POUR VOUS INFORMER SUR VOS DROITS !**

**La défense de vos droits ne s'arrête pas aux élections !**